



L'objectif de l'Union européenne, exposé dans la directive du 21 mai 1992 relative aux habitats naturels, la faune et la flore sauvages, est de préserver la biodiversité au sein des états-membres par la mise en place d'un **réseau d'espaces naturels** dénommé **Natura 2000**.

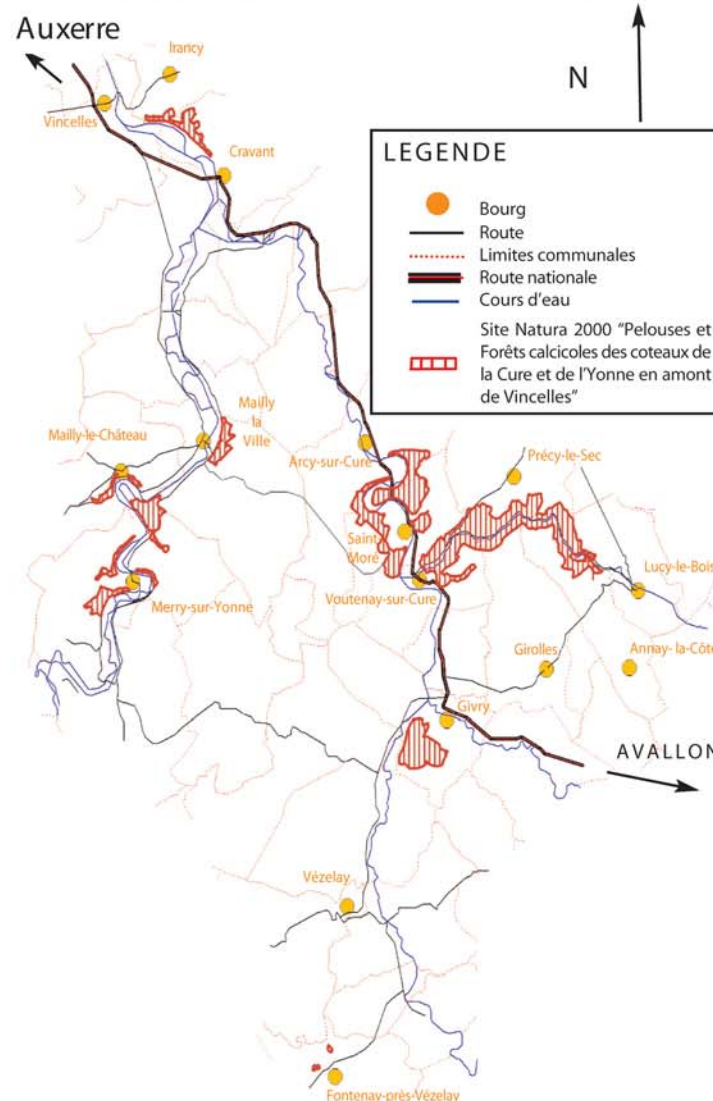
Ils devront être maintenus dans un bon état de conservation tout en tenant compte des conditions économiques, sociales et culturelles locales. La procédure choisie par la France pour faire face à ses obligations de résultats privilégie la concertation avec les représentants de la population locale et des activités socio-économiques et la libre contractualisation pour la mise en œuvre de ces mesures.

Situé dans l'Yonne, le site « **Pelouses et forêts calcicoles des vallées de l'Yonne et de la Cure en amont de Vincelles** » fait partie des 47 sites d'intérêt communautaire en Bourgogne. La concertation au sein du comité de pilotage a abouti à la validation d'un document d'objectifs, entérinée par l'arrêté préfectoral du 15 février 2001. Le comité de pilotage a également travaillé en 2006 à une actualisation de ce document sous la forme d'un document d'application.

Celui-ci prévoit 17 mesures destinées à restaurer et à entretenir les pelouses sèches, à conserver des habitats forestiers de qualité, à gérer la fréquentation des falaises et des grottes et bien sûr à vous informer.



Carte du site "Pelouses et Forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles"



Pour des informations plus détaillées, s'adresser à :

Communauté de Communes
Avallon Vézelay Morvan
9 rue Carnot 89000 AVALLON

Tél : 03 86 34 38 06

Télécopie : 03 86 34 93 13

Site web : <http://www.cc-avm.fr>

Mail : estelle.burlotte.ccavm@orange.fr



RESEAU *natura*
Bourgogne

Pelouses et forêts
calcicoles des coteaux de
la Cure et de l'Yonne en
amont de Vincelles

n°FR2600974



Un patrimoine
d'intérêt
communautaire à
préserver et à
entretenir



avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Les pelouses sèches

Ophrys bourdon



Ces prairies maigres croissent sur les sols calcaires superficiels des plateaux ou des coteaux. Les plantes sont adaptées aux conditions parfois sévères de sécheresse et d'ensoleillement et certaines sont des méridionales comme le cheveu d'ange, l'hysope ou l'armoise blanche. Les insectes, les reptiles et un minuscule escargot, la Troncatellina d'Arcy, sont également caractéristiques. Ces habitats sont en voie de déclin en Europe depuis l'abandon du pâturage il y a plusieurs décennies. Lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet de plantations en pins noirs, ils sont gagnés lentement par les buissons et perdent les espèces qui les composent.

Celles-ci sont également sensibles à un piétinement excessif.

Les habitats forestiers



Ce site présente plusieurs types d'habitats forestiers : les forêts de tilleul et d'érables sur les pentes très caillouteuses, les hêtraies sur les éboulis fins des versants exposés au nord, les chênaies pédonculées des fonds de vallon au sol profond et humide. Les peuplements du site sont dans un bon état de conservation et

devraient le rester tant que le bois de chauffage et la chasse priment sur les projets de sylviculture intensive sans doute vains au regard de la pauvreté de la plupart des sols.

Les falaises et les grottes



Photos : A. Chiffaut

La dureté des couches calcaires traversées par l'Yonne et la Cure a généré des vallées encadrées de hautes falaises percées de grottes, notamment à Saint-Moré, Arcy-sur-Cure, Merry-sur-Yonne et Mailly-le-Château. Le faucon pèlerin a élu domicile dans quelques parois et plusieurs grottes

abritent des colonies de chauve-souris. Ces animaux, parmi d'autres, sont sensibles au dérangement induit par une forte fréquentation.



Ce site possède encore une surface importante de pelouses. Leur maintien passe par un débroussaillage mécanique d'entretien car l'opportunité d'un retour au pâturage ne se présente pas. Ces travaux se feront après l'autorisation des propriétaires, communes ou particuliers.

Des précautions et quelques modifications des pratiques n'induisant pas ou peu de surcoûts sont recommandées afin de mieux tenir compte du patrimoine naturel. L'Office National des Forêts s'est déjà engagé dans un mode d'exploitation adapté pour les forêts communales. Il reste à informer les multiples petits propriétaires, via leur syndicat et le Centre Régional de la Propriété Forestière.



C'est pourquoi il est prévu des conventions de bonne utilisation des falaises et des grottes avec les fédérations concernées. Moyennant des interruptions périodiques et localisées des pratiques, la coexistence des sportifs et de la faune sauvage est possible.